

LETTRE OUVERTE AUX DEPUTES

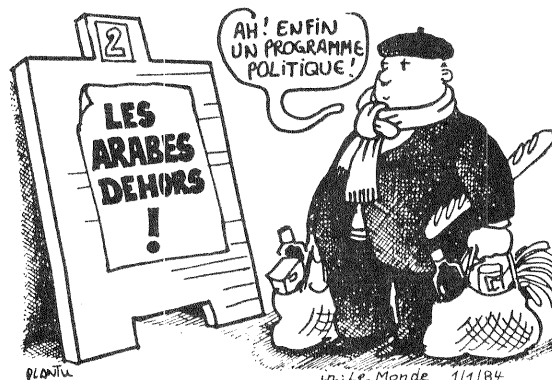
La lettre ci-dessous adressée aux députés et signée par toute une série de personnalités du monde scolaire, scientifique et artistique fut communiquée fin avril 1984 à toute la presse par l'"agence de presse immigration" (api). A ce jour, seul le "Républicain Lorrain" a eu le courage (?) de la publier. Par contre dans certains journaux la campagne contre le droit de vote continue de battre son plein dans la rubrique des "lettres à la rédaction", même avec des prises de position tentant de réfuter cette lettre-ci, sans que le lecteur en ait connaissance.

Madame,
Monsieur,

Si nous nous adressons à vous, c'est pour une raison bien simple: vous êtes les représentants du peuple et le nombre des députés dépend de la population totale. Or, un quart de la population est constituée de non-luxembourgeois, chaque 4^e député leur doit donc quelque peu son mandat. Malheureusement, c'est la seule influence qu'exercent les 25% d'étrangers sur le fonctionnement de notre démocratie.

Les soussignés estiment souhaitable d'intégrer davantage les étrangers dans les structures démocratiques du Grand-Duché. Ce serait d'ailleurs dans le droit chemin des extensions successives de notre démocratie: des seuls riches à tous les hommes, puis à toutes les femmes, et enfin aux jeunes à partir de 18 ans. En cent ans, un long chemin a été parcouru et l'étape suivante ne peut être autre que le droit de vote pour les étrangers au plan local.

Il s'agit de concrétiser notre volonté de considérer en égaux ces hommes et femmes venus au secours de notre économie et de notre démographie. Nous savons par ailleurs que toutes les forces politiques luxembourgeoises sont acquises au principe du droit de vote pour les étrangers. Nous voulons, par la présente, les encourager à aller de l'avant dans un large consensus et ce essentiellement pour garantir la paix sociale au Luxembourg. Nous sommes convaincus de ne rien abandonner ni de nos droits ni de notre identité en donnant le droit de vote aux étrangers, parce que nous ne considé-



rons pas ce droit comme un privilège, mais comme le moyen par excellence de résoudre les problèmes de la cité en démocratie. Et des problèmes, ils en restent à résoudre pour améliorer la cohabitation entre Luxembourgeois et Etrangers. A notre avis, il n'y a qu'une façon de le faire, c'est entre partenaires égaux et ensemble.

Vous Madame, Monsieur serez appelé à permettre ou non la création des conditions de participation des étrangers à la vie communale lors des élections communales de 1993 en déclarant aujourd'hui que certains articles de la constitution sont révisables. La Chambre des Députés élue le 17 juin aurait ainsi les moyens d'élaborer les modalités d'une telle participation.

Nous estimons qu'il va de l'intérêt bien compris des Luxembourgeois et des Etrangers. Le débat doit être mené dans la sérénité, sans basses polémiques.

Dans ces conditions ce débat sera le meilleur rempart contre d'éventuels sentiments de xénophobie.

Telle est la conviction des soussignés:

Baustert Christiane (professeur), Brandy Robert (peintre), Cao Pierre (chef d'orchestre), Christophory Jul (directeur de la Bibliothèque Nationale), Decker Nicolas (avocat-avoué), Delcourt Claude (médecin-généraliste), Delvaux Mady (professeur),

Drescher Jacques (journaliste), Diederich René (avocat-avoué), Ecker Viviane (avocat-avoué), Feith Jean (avocat), Faber Thëid (président du Mouvement Ecologique), Graf Maurice (médecin-généraliste), Hemmer Claude (président du Fonds de Logement à Coût Modéré), Hengen Jean-Marie (magistrat), Hetto Micheline (médecin-neuro-psychiatre), Hilgert Romain (journaliste), Hirsch Mario (journaliste), Hoffmann Jean-Paul (journaliste), Kaiser Lex (chargé de direction du SIRP), Kauffmann Jean (avocat-avoué), Klein Mars (professeur-publiciste), Koenig Guy (professeur), Leners Jean-Claude (médecin-généraliste), Lippert Patricia (peintre-sculpteur), Manderscheid Roger (écrivain), Mart Marcel (ancien ministre, membre de la Cour des Comptes des C.E.), Maurer Marie-Paule

(directrice adjointe de l'ISERP), Meyer Jean-Marie (journaliste), Mersch Julien (président de la Ligue des Droits de l'Homme), Molitor-Peffer Marie-Paule (médecin-gynécologue), Schlechter Lambert (professeur-écrivain), Schmitt René (président de Natura), Rodesch Albert (avocat-avoué), Pauly Michel (professeur), Roulleaux Mady (assistante sociale), Spautz Jean-Marie (médecin-psychiatre), Thiel Lucien (rédacteur en chef), Thomas Guy (avocat-avoué), Tockert Emile (médecin-pédiatre), Tonnar Christiane (professeur), Trausch Gilbert (directeur du Centre Universitaire), Weber Raymond (président du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe), Weber Yves (psychologue), Wehenkel Claude (professeur, chercheur), Zens Jean-Paul (magistrat).